



B.P.J.E.P.S

Spécialité animateur – Mention « Loisirs Tous Publics »

« Concevoir, Animer et Evaluer des Projets d'animation socioéducatifs & Diriger un ACM »

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Diplôme de niveau IV (équivalent Bac), délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale de Champagne Ardenne

Dates : ... *Se renseigner auprès de l'organisme de Formation*

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de rendre les participants capables de concevoir, conduire et évaluer, de manière autonome, des projets et des prestations d'animation dans le champ socioéducatif et socioculturel à destination d'enfants, adolescents et jeunes adultes et **de diriger un Accueil Collectif de Mineurs**.

Les contenus de formation s'articulent autour de **3 axes** :

- * Une formation théorique, nécessaire à l'acquisition des connaissances de base ;
- * Une formation technique : expérimentation de différents supports d'animation ;
- * Une formation pratique, sur le terrain, en alternance.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

1. Satisfaire aux exigences préalables

Les candidats aux épreuves de sélection doivent satisfaire aux exigences préalables définies par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le(la) candidat(e) doit :

Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivante:

PSC1 ou AFPS ; PSE 1 en cours de validité ; PSE 2 en cours de validité ; AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; STT en cours de validité.

Et, selon le cas :

⇒ **Justifier d'une expérience d'animateur** professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une **durée minimale de 200 heures** au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

⇒ **Ou Etre titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante** : **BAFA**, **BAFD**, **BAPAAT**, **CQP «Animateur Périscolaire** »; baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ; baccalauréat professionnel agricole (toute option) ; brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option); **BPJEPS** (toute spécialité).

2. Satisfaire aux épreuves de sélection : *Dates – Se renseigner auprès de l'organisme de Formation*

Après vérification de la satisfaction aux exigences préalables, le candidat est invité à se présenter à :

- Une épreuve écrite dont l'objectif est de vérifier ses capacités rédactionnelles
- Une épreuve orale au cours de laquelle son expérience en animation et sa motivation pour la formation sont approfondies.

3. Le Positionnement : 2 journées de présentation détaillée de la formation et des certifications en vue d'établir, le cas échéant, un PIF (plan individualisé de formation).

ORGANISATION ET PROGRAMME

Durant 12 à 14 mois, la formation alterne entre des semaines entières en centre et les autres en structure.

⇒ **La formation en centre** : Entre 600 et 620 heures (21 à 22 semaines de 31 heures)

Le BPJEPS se déroule en 4 unités capitalisables :

↳ **2 unités capitalisables transversales** :

- ☛ UC1 – Encadrer Tout Public dans tout lieu et toute structure
Communiquer dans les situations de la vie professionnelle, prendre en compte les caractéristiques des publics, Promouvoir les projets et actions de la structure (...)
- ☛ UC2 – Mettre en œuvre un projet s’inscrivant dans le projet de la structure
Concevoir un projet, le conduire et l’évaluer

↳ **2 unités capitalisables spécifiques** :

- ☛ UC3 – Conduire une action d’animation « éducative » et de Direction d’ACM
Elaboration, mise en œuvre et évaluation du projet pédagogique, encadrement d’équipe, aménagement des espaces, accompagnement et accueil des publics (...)
- ☛ UC4 – Mobiliser les démarches d’éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d’animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics »
Situer son activité dans un territoire, participation au réseau, maîtrise des démarches pédagogiques, des outils et techniques, conduire des activités éducatives (...)

⇒ **L’alternance en entreprise** : Entre 27 et 33 semaines de 35 heures

Les demandeurs d’emploi devront dans un premier temps effectué un « stage découverte » de 5 à 6 semaines. A partir du 3^{ème} mois de formation, débiteront les périodes de stage dites « d’alternance » (environ 27 semaines).

Partie intégrante de la formation, les objectifs de l’alternance sont l’acquisition et l’application de connaissances, savoir faire, savoir être. Elle doit permettre une expérimentation dans les conditions réelles du métier d’animateur. L’évaluation formative et certificative de certains modules se déroule pendant les périodes en entreprise, notamment celle relative à la direction d’accueil collectif de mineurs.

Chaque stagiaire est accompagné dans son parcours de professionnalisation par un tuteur qualifié désigné par le directeur de la structure d’accueil et le responsable de formation.

⇒ **Validation du diplôme**

La validation du diplôme est de la compétence de la DRJSCS. Le stagiaire obtient le BPJEPS Loisirs Tous Publics lorsqu’il a validé les 4 unités capitalisables.

INFORMATIONS PRATIQUES

⇒ **Lieu de formation** : POINFOR – 8 Av. du Psdt R. Coty – 10 600 **La Chapelle St Luc**

⇒ **Dossier de candidature** aux sélections : *A retirer à Poinfor - Possible rendez-vous*

⇒ **Coût**: ... *Se renseigner auprès de l’organisme de Formation*

⇒ **Financement** : Outre le financement personnel de sa formation,

- **Si vous êtes Salariés** – Possibilité d’une prise en charge de la formation par un employeur, dans le cadre du Plan de formation de l’entreprise, d’un contrat de professionnalisation, d’un CIF ou d’une période de professionnalisation, par un OPCA.
- **Si vous êtes Demandeurs d’emploi** – Dans certains cas, vous pouvez bénéficier d’aides ou d’une prise en charge totale ou partielle de la formation (Conseil Régional, Pôle Emploi, DRJSCS,...).

Renseignements et Inscriptions – Sur Rendez-vous

Informations complémentaires, Devis personnalisé, Calendrier précis de la formation ...

POINFOR - Responsable : Laurent Nicolleau

laurent.nicolleau@poinfor.org

Adresse : Centre R. Coty - 8 Avenue du Président R. Coty - La Chapelle St Luc

Tél. : ☐03.25.70.47.47 – Fax. : 03.25.70.47.48